



PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DU COMTÉ LE GRANIT  
MUNICIPALITÉ DE MILAN

## AVIS PUBLIC D'ADOPTION DU RÈGLEMENT NO. 2018-09 INTITULÉ RÈGLEMENT DE TAXATION 2019

Avis est donné à toutes personnes que le conseil municipal de Milan a adopté, lors de la session ordinaire du 3 décembre 2018, le **RÈGLEMENT 2018-09 intitulé RÈGLEMENT DE TAXATION 2019**.

Ledit règlement prévoit le taux de taxation pour l'année 2019 ainsi que les montants des taxes de services et de secteur. Il contient également les modalités de paiements pour l'année financière 2019.

Il est possible à toutes les personnes qui le désirent de prendre connaissance dudit règlement en s'adressant au bureau municipal durant les heures normales d'ouverture.

**DONNÉ À MILAN, le 4 décembre 2018.**

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Sylvia Roy  
Directrice générale  
Secrétaire-trésorière

---

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, **Sylvia Roy, secrétaire-trésorière de la Municipalité de Milan**, certifie avoir publié l'avis ci-dessus, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil municipal.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 4 décembre 2018.

Sylvia Roy  
Directrice générale, secrétaire-trésorière